

Réunion du conseil municipal du 29 mai 2017

Présents : ORY Gilles, DIMANCHE Pascal, BAULIEU Gérard, VIENNY Monique, DAVAL Gabriel, MAGNIN Stéphane, BLANCHOU Alan, VUILLIER Patrick, GALLIBOUR Solange, EBRARD Blandine, JORY Evelyne, MOREAU Didier

Absents excusés : BOURGEOIS Eric (procuration à Stéphane MAGNIN), COLOTTE Thierry (procuration à Pascal DIMANCHE), GIRARDIN Laurent.

Point 1 : Modification du temps de travail de l'agent administratif

Le conseil municipal accepte de majorer le temps de travail de madame Legrain, rédactrice, de 2 heures/semaine à la mairie de Bonnay. Ces heures seront facturées au syndicat scolaire (temps de travail de 6 heures/semaine au lieu de 4 heures/semaine.)

Point 2 : Modification de la délibération fixant les indemnités des élus

A compter du 1er janvier 2017, les indemnités de fonction des élus (maires, adjoints, présidents de syndicats et d'EPCI...) ne doivent plus faire référence à l'indice 1015 de la fonction publique mais à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le conseil municipal accepte cette nouvelle rédaction sans modification des pourcentages accordés au maire et adjoints.

Point 3 : Reconduction du contrat VEOLIA pour l'entretien des ouvrages d'assainissement

Le conseil municipal autorise le maire à signer un nouveau contrat d'assistance technique des ouvrages d'assainissement avec Véolia pour une durée de 3 années. La rémunération semestrielle négociée est de 3059 € ht contre 3382 € ht au précédent contrat (valeur en 10/2016)

Point 4 : Situation de la Petite enfance (crèches)

La commune de Bonnay réglera à Familles Rurales (période du 1/1 au 31/8/2017) puis au syndicat en constitution (ou à défaut aux communes de Devecey et Vieilley) les coûts correspondants à la présence d'enfants de Bonnay accueillis dans les crèches. Compte-tenu des montants déjà facturés et des incertitudes en cours (perception des aides liées au Contrat Enfance Jeunesse et à une quote-part des loyers facturés au prestataire), aucune nouvelle admission n'est accordée (Pour mémoire : 10 enfants de Bonnay fréquentent les 2 crèches). Par contre les réinscriptions seront reconduites.

En conséquence, pour la période du 01/01/2017 au 31/08/2017, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Familles Rurales qui en outre fait état d'une subvention à verser de 21 770 euros.

Le conseil municipal accepte également de majorer le compte 65548 (autres contributions) de 10 000 € afin de satisfaire à la dépense (prélèvement sur compte 022 – dépenses imprévues).

Point 5 : Relais Assistantes Maternelles

Faisant suite à une présentation du RAM par mesdames Dornier et Brun-Nasé (Les Francas), le conseil municipal accepte de régler le coût des prestations réalisées du 1^{er} janvier au 31 juillet.

La pérennité et la configuration de ce service sera discutée avec les 8 autres communes ayant rejoint la CAGB, la Caisse d'Allocations Familiales, les Francas.

Point 6 : liquidation ex CCDBB

Les budgets votés jusqu'au 30 juin 2017 font ressortir un excédent de 714 064 € lequel sera partagé entre les communes membres au 31/12/2016. La part de Bonnay (8,18% du bloc CAGB) représente environ 34 695 €.

Point 7 : Travaux rénovation secrétariat de mairie (peinture + accessibilité)

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

Devis plafond (un bureau) : 1170 € ht (sans luminaires 270 €), entreprise Stéphane Hedue à Marchaux.

Peinture des deux bureaux : 1942,72 € ht, entreprise Christine Cretin L'Ange à Besançon.

Changement porte d'entrée (normes accessibilité) : 693,05 € ht, entreprise Adéco de Châtillon le Duc sous réserve de confirmation de l'obligation.

Par ailleurs des devis seront établis pour l'accès au secrétariat depuis la voie publique (rampe d'accès)

Point 8 : Point de situation de divers travaux (atelier, chemins ruraux....)

Atelier : maçonnerie, toiture, fermetures, électricité, travaux terminés. A réaliser, serrurerie, terrassements, crépis.

Signalisation verticale et marquage au sol : devis signé, en cours

Travaux sur chemins ruraux : devis signé, en cours

Grillage stade : devis signé, en cours

Point 9 : Point sur les prestations de déneigement (matériel, convention)

Information donnée sur le contrat de prestations à renégocier avec le prestataire et le remplacement de matériel (saloir : coût environ 3500 €)

Point 10 : Information : Mise en concurrence marchés portant sur des travaux eau + assainissement, rue de l'ancien moulin

Marché sous procédure adaptée avec publication presse et dossiers dématérialisés, en cours

Point 11 : Programme « Zéro pesticides » - CAGB

Pour rappel, depuis le 1er Janvier 2017, la loi de transition énergétique est entrée en application. Cette loi interdit aux personnes publiques d'utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et voiries, à l'exception des zones de cimetières et terrains de sports. Dans ce contexte réglementaire, le conseil municipal décide de souscrire à l'accompagnement proposé par le Grand Besançon (CAGB) dans la recherche de solutions alternatives de traitement et désherbage. Un diagnostic des espaces à traiter, financé par la CAGB, sera réalisé sur la commune, laquelle pourra bénéficier d'une subvention de 80% de l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériel de désherbage.

Point 12 : Validation CLECT ZAE CAGB

Le conseil municipal valide l'évaluation des charges, liées au transfert des ZAE décrites dans le rapport CLECT du 30 mars, transférées par les communes à la CAGB.

Point 13 : Compétences scolaire et périscolaire – point de situation

Exposé oral portant sur les travaux, les inscriptions, les transports.

Elections législatives des 11 et 18 juin : ouverture du bureau de vote à l'école de 8h à 18h